Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_140-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 novembre 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-140

En exercice : 27
Présents (P) : 24
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 25

L'an deux mil vingt-six, le 02 novembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 23 octobre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (E), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (E), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Christophe CHEVALIER

PARC D'ACTIVITES « LE HINDRE 3 » A BREAL-SOUS-MONTFORT VENTE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIETE CLOLUS CPM – ERREUR MATERIELLE

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_140-DE

***Vu** l'avis favorable de la commission « Economie Emploi Agriculture » en date du 10 février 2026*
***Vu** l'avis favorable de l'avis des domaines en date du 10 février 2026*
***Vu** la délibération n°2026-38 du 02 mars 2026 de Brocéliande communauté autorisant la vente d'un terrain sur le Parc d'activité du Hindré 3 à Bréal-Sous-Montfort au profit de la société CLOLUS CPM*

Madame la Vice-Présidente en charge de l'Economie, l'emploi et l'agriculture rappelle à l'assemblée que lors du conseil communautaire du 02 mars 2026, il a été autorisé la vente d'un terrain cadastré YK 250 et YK 251, formant le lot n°6-2a situé Impasse des Arômes dans le parc d'activités du Hindré et représentant une surface de 1195 m² au bénéfice de la société CLOLUS CPM.

Or, une erreur matérielle sur la composition du lot 6-2a a été relevée au moment de la signature de la promesse de vente, le lot n'étant composé que de la parcelle YK 250. La superficie du terrain demeure inchangée.

Il convient de corriger cette erreur matérielle dans le cadre de la signature de l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'AUTORISER le Président à vendre le terrain cadastré YK 250, formant le lot n°6-2a situé Impasse des Arômes dans le parc d'activités du Hindré 3 d'une surface de 1195m², au profit de la société CLOLUS CPM, ou de toute autre personne morale s'y substituant, sur le parc d'activité « le Hindré » à Bréal-Sous-Montfort ;
- d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant auprès de l'étude notariale TRENTE CINQ NOTAIRES, et toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- d'INDIQUER que les autres clauses mentionnées dans la délibération n°2026-38 du 02 mars 2026 de Brocéliande Communauté restent inchangées.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 03 novembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT